

useda

Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne



**territoire
d'énergie**

AISNE

Voir au Verso

L'an deux mille vingt-quatre, le **29 mai à 10h00**.

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à l'USEDA, rue Turgot à LAON

En séance publique,

Sous la Présidence de **Monsieur Jean-Claude BERAUX**, Président de l'USEDA.

Mr Michel BONO a été élu secrétaire de la séance.

Etaient présents dans les locaux et en audio ou visio-conférence : 32 dont 1 membre associé soit 31 votants.

Messieurs Pierre DIDIER, René PARIS, Jean FAREZ, Maurice THUET, Michel BRIDE, Jacques JOPEK, Jacques BRYCOVE, Patrick CAUX, Dominique CHOVET (suppléant Mr HARANT), ~~Alexandre de MONTESQUIOU~~, Bernard VIET, Patrick DUMON, Boris BAUSSART, Daniel LETURQUE, Jean-Marc LE GOUELLEC, Madame Béatrice LEVEQUE, Messieurs, ~~Benoit de THORE~~, Elie BOUTROY, Pascal BON, Claude PHILIPPOT, ~~Mr TELLIER~~, Jean-Claude BERAUX, Jean-Claude BOHAIN, Yves de MOLINER, Bruno TOUSSAINT, Gérard LAINE, Florent PLAQUERT, Michel BONO, Jean-Pierre LOCQUET, Luc TAVERGNIER, ~~Tristan LEROUX~~, Alain LOUVET, Madame Ginette PLATRIER, Messieurs, Patrick DUMAIRE, Francis MARLIER, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Messieurs, Philippe MARCHAL, Yves BUFFET, Madame Sylvie LETOT-DURANDE, Messieurs Michel MAGNIEZ, Freddy GRZEZICZAK, Louis SAPHORES, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Madame Véronique LEBEAU, Messieurs, Thierry DELEROT, Jean-Paul COFFINET, Hervé MUZART, Alain GUILLAUME, ~~Thibaut RICADA~~, Madame Bernadette VANNOBEL (Région HdF, membre associé)

Etait(ent) absent(es) et excusé(es) : 9

Messieurs Florent PLAQUET, Tristan LEROUX, Michel MAGNIEZ, Louis SAPHORES, Thibaut RICADA, Benoit de THORE, Jean-Pierre LOCQUET, Alain LOUVET, Madame LEBEAU

Etait(ent) absent(es) et excusé(es) avec pouvoir : 11

Monsieur Yves BUFFET donne à Madame Sylvie LETOT-DURANDE
Madame Elisabeth CLOBOURSE donne à Madame Béatrice LEVEQUE
Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU donne à Monsieur Jean Claude BERAUX
Monsieur Benoit de THORE donne à Monsieur Michel BONO
Monsieur Thierry DELEROT donne à Monsieur Yves de MOLINER
Monsieur Freddy GRZEZICZAK donne à Monsieur Alain GUILLAUME
Monsieur Hervé MUZART donne à Monsieur Gérard LAINÉ
Monsieur Michel TELLIER donne à Monsieur Claude PHILIPPOT
Monsieur Pierre-Jean VERZELEN donne à Monsieur Thomas DUDEBOUT
Madame Ginette PLATRIER donne à Monsieur Patrick DUMAIRE
Monsieur Francis MARLIER donner à Mr René PARIS.

Etait(ent) absent(es) et représente(es) par délégués suppléants : 1

Monsieur Dominique CHOVET représenté par son délégué suppléant Mr HARANT François.

DATE DE CONVOCATION

16/05/2024

DATE D'AFFICHAGE

04/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 51

Présents : 32

Votants : 31

Pour : 42

Contre : 0

Blancs ou Nuls : 0

CS du 29 mai 2024 délibération n° 08

CRAC SICAE 2022

Toute collectivité ou établissement public (comme l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne ou USEDA) qui délègue à une société (privée ou publique) un service public doit contrôler cette délégation conformément aux dispositions de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT).

Le service de contrôle de l'USEDA remplit annuellement cette mission et a examiné le Compte Rendu d'Activité de la Concession 2022 (ou CRAC) établi par la Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité (ci-après SICAE de l'Aisne ou SICAE). L'USEDA constitue la voix des communes auprès de la SICAE et est le garant du service public de l'électricité, elle défend les prérogatives de ses membres.

Pour mémoire, la SICAE de l'Aisne est née de la fusion de la SICAE de Soissons avec la SICAE du Vervinois et de l'Aubentonnois. L'USEDA et la SICAE de l'Aisne sont liées par un contrat de concession signé le 11 octobre 2017, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2018 sur une durée de trente ans. 130 communes sont concernées par ce contrat :

- 46 communes rattachées au site d'exploitation de VERVINS,
- 84 communes rattachées au site d'exploitation de SOISSONS,
- 17 autres communes pour une partie seulement de leur territoire.

Le 3 octobre 2023, la SICAE de l'Aisne a remis à l'USEDA le compte rendu annuel d'activité de l'année 2022. Comme le prévoit l'article L.1413-11 du CGCT, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 07 mai 2024. Le rapport de contrôle a été effectué par les services du syndicat et de ses AMO.

Quelques chiffres -clés du rapport d'activité 2022 :

Concernant le patrimoine HTA sous concession USEDA :

- cinq points de livraison EDF en HTA, ce chiffre sera porté à sept sous peu, afin de sécuriser l'approvisionnement et le développement du territoire,
- 1.072 km de lignes HTA dont 632 km en souterrain (58,96%), 440 km en aérien,
- 1.001 postes HTA/BT, qui tous respectent l'article R.543-21 du Code de l'Environnement, au regard des pollutions au PCB.

Concernant le patrimoine BT sous concession USEDA :

- 596 km de lignes BT dont 274 km en souterrain, 13 km en aérien nu, 309 km en aérien isolé. La vitesse d'enfouissement se réduit compte tenu des disponibilités pour investissements des communes membres.

Les travaux 2022 :

En 2022, la SICAE a réalisé un **programme d'enfouissement du réseau HTA** et de rénovations des postes HTA/BT concentré avec 18.390 m linéaires de réseau renouvelé :

Ouvrages concernés	Longueur de réseau renouvelé (ml)
Réfection HTA GERCY-RABOUZY	3.150
Création bouclage HTA JOUAIGNES	410
Réfection HTA RN31 à VENIZEL	1.260
Réfection HTA LONGUEVAL - GLENNES	1.800
Réfection HTA MAIZY - CONCEVREUX	2.750
Réfection HTA MAAST-ET-VIOLAINE	6.520
Réfection HTA NOTRE-DAME – ST LUC	2.500
TOTAUX	18.390

En 2022, la SICAE a réalisé un **programme d'enfouissement du réseau BT** :

Ouvrages concernés
Réfection BT Hameau VINGRE

Renouvellement des alimentations HTA sur le Soissonnais. Faisant suite à une réflexion exposée lors du CRAC 2021 relevant :

- le déploiement des pompes à chaleur, face à l'arrêt des chauffages fioul et gaz, commence à être significatif. Si les réseaux sont dimensionnés pour accompagner ce développement au rythme actuel, le phénomène risque de s'accélérer dans les années à venir, et certains départs de poste source pourraient, à terme, se retrouver en contrainte de puissance.
- le développement de la voiture électrique est certes encore très faible dans les secteurs très ruraux constituant la plus forte partie de la concession. Mais ce phénomène aussi pourrait s'accélérer dans les années à venir, et venir renforcer les contraintes citées au point précédent

Face à ces constats, et après plusieurs mois d'études, la SICAE a lancé des échanges avec Enedis, gérant ses points d'alimentation HTA dans les postes de Notre-Dame (COURMELLES) et Saint-Paul (SOISSONS). Il a donc été décidé, fin 2021, de remanier les points d'alimentation HTA de la SICAE, et de créer une boucle HTA autour de Soissons, de manière à répartir plus facilement et plus largement la puissance entre les 3 secteurs d'exploitation de l'agence de Soissons. Cette boucle sera managée grâce à des postes d'étoilements HTA/HTA, à créer ou à renouveler.

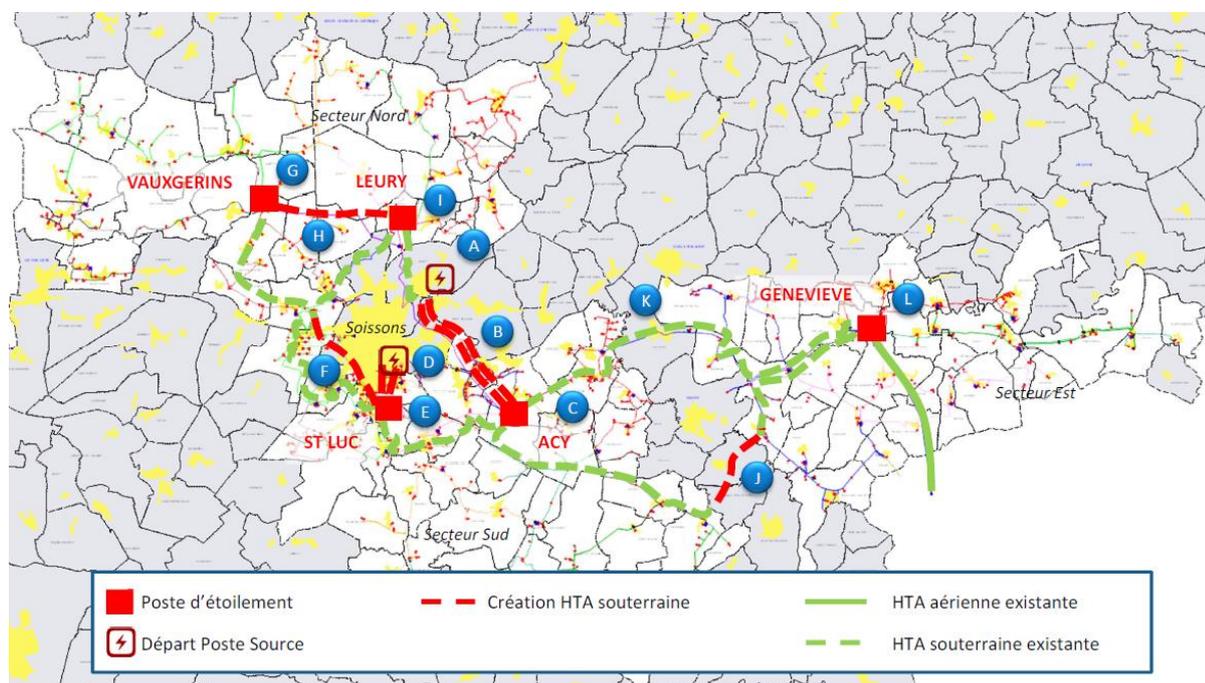


Figure 16: Synthèse du remaniement HTA

La pose des compteurs Linky®, le déploiement qui a commencé en décembre 2021 sur le périmètre de la SICAE, se poursuit à un rythme soutenu. Au 21 décembre 2022, 7.100 compteurs étaient installés.

La SICAE a maintenu sur l'exercice 2022, un très bon « **critère B** », le temps de coupure par client est de 15,08 min/client/an, ce qui est souligné par rapport au temps moyen de coupure au niveau national de l'ensemble des concessionnaires qui se situe autour de 43 min. Il s'agit du résultat de la stratégie d'investissements menée par la SICAE, notamment par le renouvellement soutenu des réseaux HTA aériens

Les travaux présentés ci-avant représentent les volumes suivants :

En k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Travaux terminés	2 587	1 761	1 466	959	1 897	1 681	2 916	1 787	5 094	1 891	2 204
Entretien	170	161	154	353	270	198	131	240	282	264	222
Travaux en cours	449	561	947	1 313	1 070	1 144	2 701	4 027	2 109	6 802	2 112
Total	3 206	2 483	2 567	2 625	3 237	3 023	5 748	6 054	7 485	8 957	4 539

Tableau 5: Montants des investissements réseau

Les produits d'exploitation s'élèvent à 28,173 M€ dont 11,251 M€ de CA d'acheminement (TURPE) et les charges d'exploitation à 26,451 M€, soit un résultat d'exploitation de 1,722 M€. Compte tenu d'un résultat financier de 233 K€, d'un résultat exceptionnel de 24 K€ et d'un total divers (participation et IS) de -470 K€, le résultat net ressort à 1,509 M€.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 mars 2019 portant référence DCL/BLI/2019/6 relatif à la modification des statuts de l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne et plus particulièrement son article 3 au terme duquel, l'USEDA exerce au lieu et place de ses communes membres la compétence d'autorité organisatrice des services publics de la distribution d'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente,

Vu la délibération du comité syndical du 11 octobre 2017 relative à l'approbation du contrat de concession pour le service public de développement et d'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente et ses annexes à signer entre l'USEDA et la SICAE de l'Aisne,

Vu le contrat de concession signé entre l'USEDA et la SICAE de l'Aisne en date du 11 octobre 2017 à effet 1^{er} janvier 2018 pour trente ans,

Vu l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ;

Vu le document constituant le Compte Rendu d'Activité de la Concession (CRAC) 2022 de la SICAE de l'Aisne transmis le 3 octobre 2023,

Vu la présentation orale du CRAC par la SICAE de l'Aisne faite en bureau syndical en date du 17 janvier 2024,

Vu l'avis favorable unanime du bureau syndical du 17 janvier 2024,

En l'absence de question posée au concessionnaire,

Vu l'avis favorable unanime de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 07 mai 2024,

Vu le rapport présenté,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide,

- de souligner l'implication et la compétence des agents locaux de son délégataire,

- d'approuver ledit CRAC 2022 de la SICAE de l'Aisne de l'année sans restriction, ni remarque.

Fait et délibéré, lesdits, jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Michel BONO



Pour copie conforme,
Le Président,
Jean-Claude BERAUX

